

DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE

Marais du Vigueirat
(Mas-Thibert, Camargue)

Système communautaire
de management environnemental et d'audit
(EMAS)

2007

Pour les Amis des Marais du Vigueirat
le 14 décembre 2007

la présidente	le directeur	l'adjointe au directeur	la responsable administrative et financière
SPANO Patricia	LUCCHESI Jean-Laurent	HECKER Nathalie	SALVAT Maryse
			

*La lettre d'informations n°3 du Life PROMESSE
reprend de façon simplifiée le contenu de cette déclaration environnementale*

sommaire

Validation par un vérificateur EMAS et Iso 14001 agréé	4
1. introduction	5
2. Le comité de pilotage EMAS aux Marais du Vigueirat	6
3. Présentation du site des Marais du Vigueirat	7
4. Les Marais du Vigueirat, espace naturel protégé moteur du développement durable de son territoire	10
4.1 La protection et la gestion d'un patrimoine naturel exceptionnel	10
4.2 Un rôle économique et social fort	11
4.3 Pour la mise en œuvre du projet, des équipes aux compétences complémentaires	12
4.4 Pour la réussite du projet, un réseau de partenaires très dense	13
5. L'accueil du grand public aux Marais du Vigueirat et la mise en place de la démarche EMAS*	14
5.1 L'accueil du grand public sur le site, une activité en plein essor	14
5.2 Pour un développement cohérent de l'activité touristique sur le site, la mise en place de la démarche EMAS	18
6. La politique environnementale mise en œuvre sur le site des Marais du Vigueirat	20
7. L'accueil du grand public et ses impacts sur l'environnement	22
7.1 L'identification des impacts sur l'environnement	22
7.2 Le choix des priorités d'action	26
8. Le système de management mis en place aux Marais du Vigueirat	29
8.1 Le programme environnemental du site	30
8.2 Le manuel des procédures du site	34
8.3 Un exemple : la procédure "Platane dans le radiateur"	34
9. D'année en année, l'évolution des impacts de l'activité sur l'environnement	36
9.1 Chiffres clés généraux	36
9.2 Indicateurs de suivi des déchets	36
9.3 Indicateurs de suivi des consommations d'eau et premières actions prévues	37
9.4 Indicateurs de suivi des consommations d'électricité et premières actions prévues	37
9.5 Indicateurs de suivi des consommations de chauffage et premières actions prévues	37
Glossaire	38

figures

Localisation géographique des Marais du Vigueirat en France et dans le delta du Rhône	7
Réseau de partenariats développé par les Amis des Marais du Vigueirat	13
Évolution du nombre total de visiteurs sur les Marais du Vigueirat entre 1996 et 2007	16
Zonation de l'espace aux Marais du Vigueirat	16
Schéma simplifié de la mise en œuvre d'EMAS	29

tableaux

Les différents types d'activité proposées aux Marais du Vigueirat	17
EMAS, un nouvel outil intégré au plan de gestion des Marais du Vigueirat	19
Les aspects environnementaux liés à l'activité d'accueil du grand public et leurs sources	22
Les aspects environnementaux indirects liés à l'accueil du public sur le site	25
Les aspects environnementaux à traiter immédiatement	26
Situations d'urgence, d'origine naturelle ou humaine	27
Programme environnemental du site	30
Procédure "Platane dans le radiateur" : Gestion du système de chauffage bois (bâtiments B à E)	35
chiffres clés globaux des consommations et production sur les Marais du Vigueirat	36
Indicateurs de suivi de la production de déchets	36

Les Marais du Vigueirat depuis Ligagneau



1. introduction

La mise en place en 2007 du Système de Management Environnemental et d'Audit EMAS (Eco-Management and Audit Scheme) sur le site des Marais du Vigueirat entre dans le cadre d'un programme européen, le Life environnement PRO-MESSE*. Ce projet est mené par les Amis des Marais du Vigueirat, association gestionnaire du site, le WWF-France, bénéficiaire, et de nombreux partenaires dont le Conservatoire du Littoral et la Ville d'Arles.

Cette démarche est cadrée par le règlement européen (CE) n° 761/2001 du Parlement Européen et du conseil du 19 mars 2001 permettant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) et par le règlement (CE) n° 196/2006 de la Commission du 3 février 2006 modifiant l'annexe I du précédent règlement afin de tenir compte de la norme européenne EN ISO 14001 : 2004.

Le système de management EMAS est un outil méthodologique. Cette démarche volontaire exige que la structure qui le met en place s'engage dans un processus d'amélioration continue visant à limiter les impacts engendrés par ses activités sur l'environnement.

La mise en place d'EMAS dans des espaces naturels n'est pas fréquente. En France, les Amis des Marais du Vigueirat sont la première structure gestionnaire d'un espace naturel à s'engager dans cette démarche, complémentaire de son mode de gestion habituel. Pour la période 2007-2010, EMAS s'applique aux activités d'accueil du grand public sur le site : visites libres et accompagnées à pied, visites en calèche, découverte de l'activité de pêche de régulation de l'écrevisse de Louisiane, petite restauration, boutique. A l'avenir, ce domaine d'application s'élargira.

La déclaration environnementale est le principal outil de communication permettant aux Amis des Marais du Vigueirat d'informer de leur démarche. Présentant la politique environnementale appliquée sur le site, ce document explique le système de management et les résultats qui en découlent.

L'Étourneau : les bois inondés



* PROjet de Management Environnemental sur un Site Sensible Ecotouristique en camargue

2. le comité de pilotage EMAS aux Marais du Vigueirat

L'équipe formant le Comité de pilotage EMAS sur le site des Marais du Vigueirat est composée de :

• Jean-Laurent LUCCHESI	directeur
• Nathalie HECKER	adjointe au directeur et conservatrice
• Vincent LEGRAND	chargé de projet Life PROMESSE
• Christiane JAKOB	chargée de mission EMAS
• Leïla DEBIESSE	chargée de mission EMAS
• Maryse SALVAT	responsable de l'administration et des finances

• Pour toute information sur ce document ou sur le système de management mis en place, contacter :

• Les Amis des Marais du Vigueirat
• marais-vigueirat@espaces-naturels.fr
• Marais du Vigueirat, F 13104 Mas-Thibert
• téléphone : 33 (0)4 90 98 79 40
• fax : 33 (0)4 90 98 79 80

Les documents relatifs à la mise en place d'EMAS aux Marais du Vigueirat en 2007 peuvent être consultés sur place.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues sur les sites internet :

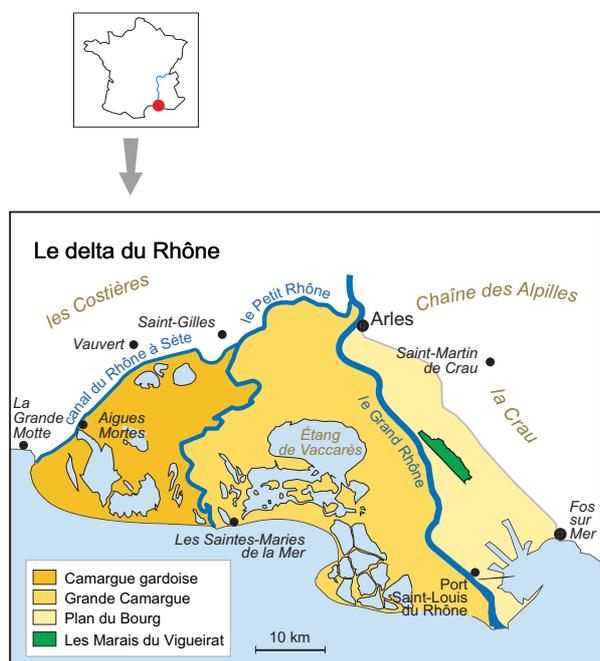
• www.marais-vigueirat.espaces-naturels.org
• www.life-promise.org

Des informations générales sur EMAS sont disponibles sur :

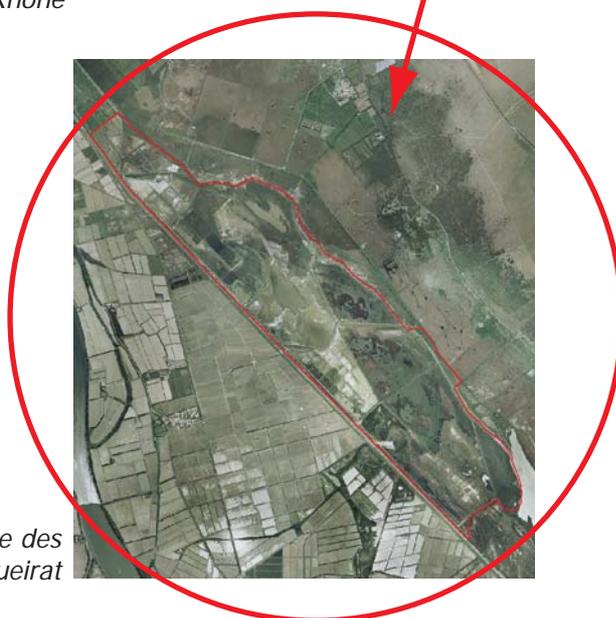
• <http://ec.europa.eu>

3. Présentation du site des Marais du Vigueirat

Situés en Camargue orientale sur le Plan du Bourg (commune d'Arles, hameau de Mas-Thibert), les Marais du Vigueirat constituent aujourd'hui l'un des plus grands territoires (1052 ha) acquis par le Conservatoire du littoral dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Localisation géographique des Marais du Vigueirat en France et dans le delta du Rhône



Vue aérienne des Marais du Vigueirat

Doté d'un patrimoine naturel exceptionnel et situé à la jonction de deux écosystèmes remarquables, le delta du Rhône et la plaine steppique de la Crau, le site est reconnu comme étant l'une des zones humides les plus riches du littoral méditerranéen, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

milieux

Le site est constitué par une mosaïque de milieux humides, temporaires ou permanents, répartis entre eau douce et eau salée.

faune

Le site accueille une grande diversité faunistique avec en particulier 286 espèces d'oiseaux, soit plus de la moitié des espèces rencontrées en France. Il présente une importance internationale pour la migration et l'hivernage des oiseaux d'eau. 86 espèces y nichent dont les 9 espèces de hérons d'Europe, 10% de la population française de Nette rousse, une des seules populations naturelles d'Oie cendrée, une importante colonie de Guépier d'Europe.

flore

La flore des Marais du Vigueirat est l'une des plus riches de Camargue (771 espèces).

Une telle diversité biologique est exceptionnelle en France. Bien qu'ils ne couvrent qu'une petite proportion de la superficie des espaces naturels de Camargue, les Marais du Vigueirat sont essentiels à la conservation d'un grand nombre d'espèces.



*Envol de colverts en hiver
©Hellio-Van Ingen*



*Nivéole d'été
©J-B Noguès*

labels

- Zone centrale de la **Réserve de biosphère** de Camargue,
- **Natura 2000** : Site d'intérêt communautaire (Directive Européenne Habitats Faune et Flore) FR 9301596 : *Marais de la Vallée des Baux et Marais d'Arles* et Zone de Protection Spéciale (Directive Européenne Oiseaux) FR9312001 *Marais entre Crau et Rhône*
- En tant que propriété du Conservatoire du Littoral, les Marais du Vigueirat sont aujourd'hui protégés et sont classés selon la Loi Littoral comme **Espace littoral remarquable**.
- future **Réserve naturelle nationale** (une partie du site)

gestion

En 2001, le Conservatoire du littoral en confie la gestion aux **Amis des Marais du Vigueirat** (association loi 1901), en partenariat avec la **Ville d'Arles** et le **WWF- France**. Un plan de gestion y est appliqué depuis 1995. Il est orienté vers le respect du site et de son équilibre écologique et la prise en compte des activités humaines. Une nouvelle version du plan de gestion est actuellement en cours de rédaction.

ouverture au public

Depuis 1996, le site est en partie ouvert au public et fait l'objet d'un projet écotouristique associant le hameau de Mas-Thibert. En cohérence avec les objectifs du plan de gestion, l'activité touristique se développe dans les limites compatibles avec la protection du patrimoine naturel exceptionnel du site.

codes de classification

De par les activités que les Amis des Marais du Vigueirat pratiquent, les codes de classification français et européens sont les suivants :

- code NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne) : 92.53 = " gestion du patrimoine naturel "
- code EA (European Activity) : 39 = " services collectifs "
- code APE (Activité Principale Exercée) : 925 E = " gestion du patrimoine naturel "



4. Les Marais du Vigueirat, espace naturel protégé moteur du développement durable de son territoire

4.1 La protection et la gestion d'un patrimoine naturel exceptionnel

La première vocation du site est la protection et la gestion d'un patrimoine naturel exceptionnel. Pour cela, les Amis des Marais du Vigueirat ont trois missions sur le site :

- Garantir le maintien des conditions du milieu requises par les espèces et les habitats

Ceci constitue l'enjeu majeur de la gestion actuelle du domaine qui est basée sur deux éléments :

- la gestion de l'eau en conformité avec le cycle climatique méditerranéen et le fonctionnement hydraulique passé du delta du Rhône aujourd'hui totalement endigué
- l'utilisation du pâturage de chevaux et taureaux pour éviter l'uniformisation de la végétation et ainsi maintenir la diversité de milieux favorables à une faune et une flore variées

Afin de vérifier régulièrement la pertinence de la gestion, de nombreux suivis des paramètres du milieu (niveaux d'eau, salinité, etc.) et des espèces (oiseaux, etc.) sont régulièrement réalisés.

Les Marais du Vigueirat sont aussi le support d'activités de recherche en collaboration avec plusieurs organismes scientifiques qui permettent une meilleure connaissance des écosystèmes méditerranéens et donc une amélioration constante des pratiques de gestion du domaine.

- Garantir l'intégrité, la tranquillité et le respect du patrimoine naturel

La surveillance et le gardiennage du site sont assurés par les gardes du littoral. Afin de pérenniser sa

protection, une nouvelle réglementation est en cours de développement, celle de Réserve naturelle nationale.

- Garantir la qualité des composantes eau/air/sol

Il est essentiel de réduire l'impact des activités humaines non seulement sur la faune et la flore, mais aussi sur l'eau, l'air et le sol, raison de la mise en œuvre du projet Life PROMESSE (cf. § 5.1 page 15).

Guêpiers d'Europe
©Hellio-VanIngen



4.2 Un rôle économique et social fort

Par les activités réalisées sur le site ou par celles menées à l'extérieur, les Marais du Vigueirat contribuent au développement durable du hameau de Mas-Thibert et du territoire du Plan du Bourg.

L'élevage : soutenir une activité traditionnelle

Le contrôle de la végétation des marais est réalisé grâce au pâturage (limiter l'enfrichement et la fermeture des milieux). C'est aussi un moyen de soutenir une activité traditionnelle de Camargue par l'élevage extensif : maintien de trois manades de chevaux et de taureaux Camargue, races locales reconnues comme ayant un intérêt particulier pour la conservation du patrimoine génétique du cheptel ou l'aménagement du territoire (arrêté du 26 juillet 2007).

La pêche à l'écrevisse : valorisation d'une espèce envahissante

L'écrevisse de Louisiane est une espèce introduite devenue envahissante et classée nuisible en France en raison de son impact négatif sur les écosystèmes aquatiques et sur les ouvrages hydrauliques. Sur les Marais du Vigueirat, sa pêche est testée pour devenir un outil de régulation. Elle est pratiquée selon des techniques respectueuses des autres espèces aquatiques (tortues, serpents, oiseaux, etc.) par un pêcheur conventionné. Ce dernier, gérant d'une entreprise locale, travaille aussi à sa valorisation culinaire.

L'entretien du site par une association d'insertion

L'entretien du site nécessite plusieurs types d'opérations, régulières ou ponctuelles : par exemple, l'entretien des clôtures et des pistes, la taille de la végétation sur les espaces ouverts au public, le ramassage des déchets, etc. Il est réalisé par une association d'insertion, Synernat 13, dont l'objectif est d'accompagner des personnes en difficulté sociale vers le retour à l'emploi.

La mise en œuvre d'un Plan Décennal de Développement Durable par la concertation

Un des objectifs du Life PROMESSE est de créer chez les acteurs socio-économiques du Plan du Bourg une dynamique écoresponsable. Pour cela, la concertation se révèle être un dispositif souple, évolutif et adapté pour donner la parole à la population, conduire avec elle une réflexion orientée vers le respect de l'environnement, et susciter l'engagement parmi les acteurs locaux et les citoyens. En particulier, le but est d'aboutir à la co-construction par l'ensemble des acteurs du territoire d'un Plan Décennal de Développement Durable (P3D).

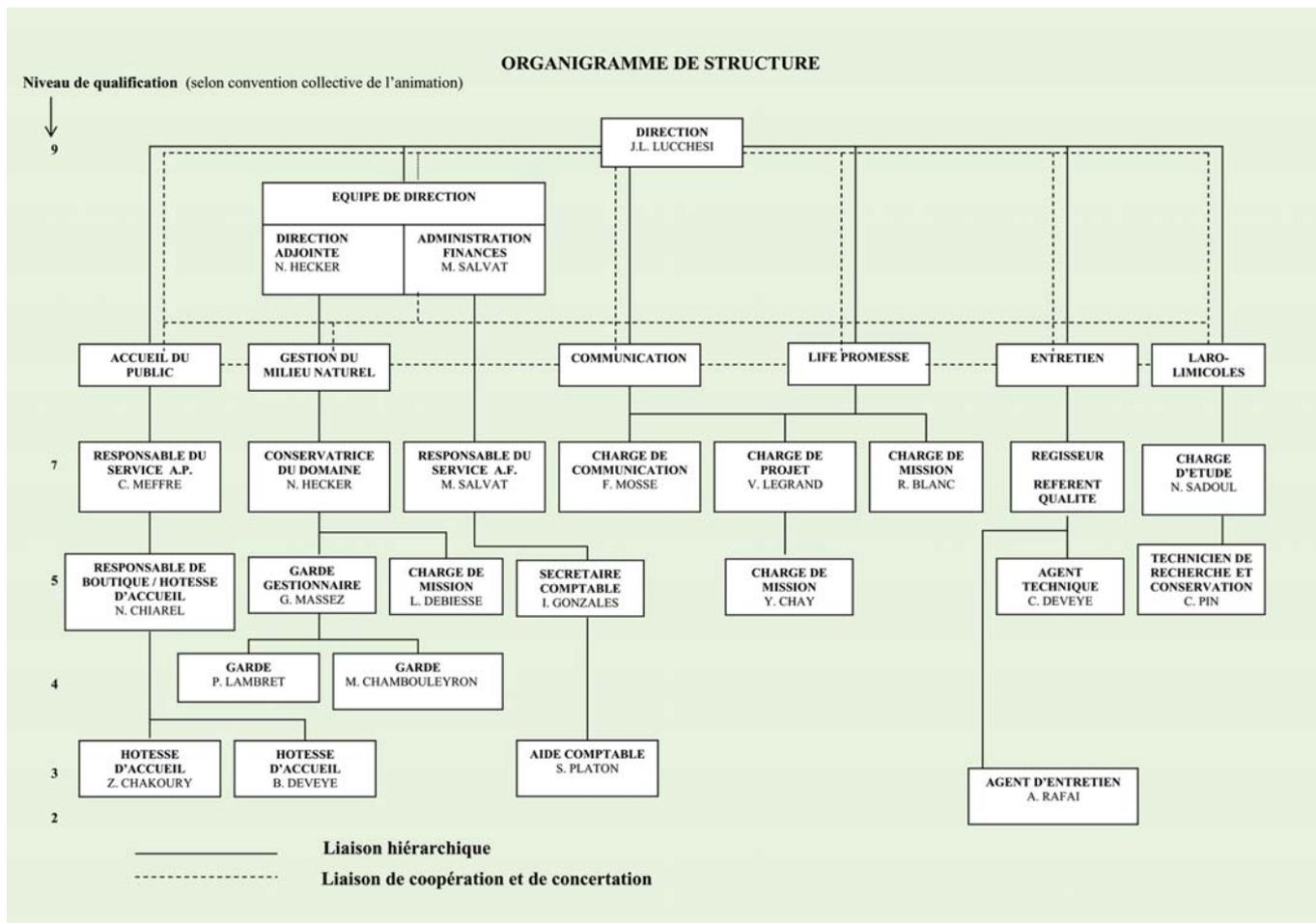
Des activités créatrices d'emplois

Les différentes activités menées sur le site ont permis la création de 60 emplois liés au site, dont 25% concernent des personnes originaires de Mas-Thibert. Ces emplois sont répartis entre les Amis des Marais du Vigueirat (20 personnes) et leurs partenaires (dont 24 pour Synernat 13). Ainsi, les Marais du Vigueirat sont devenus une des deux principales sources d'emploi du Plan du Bourg.

Ligagneau : rassemblement des taureaux avant l'hiver



4.3 Pour la mise en œuvre du projet, des équipes aux compétences complémentaires



L'association est constituée de différentes équipes aux compétences diverses et complémentaires.

Six équipes sont chargées de différentes missions :

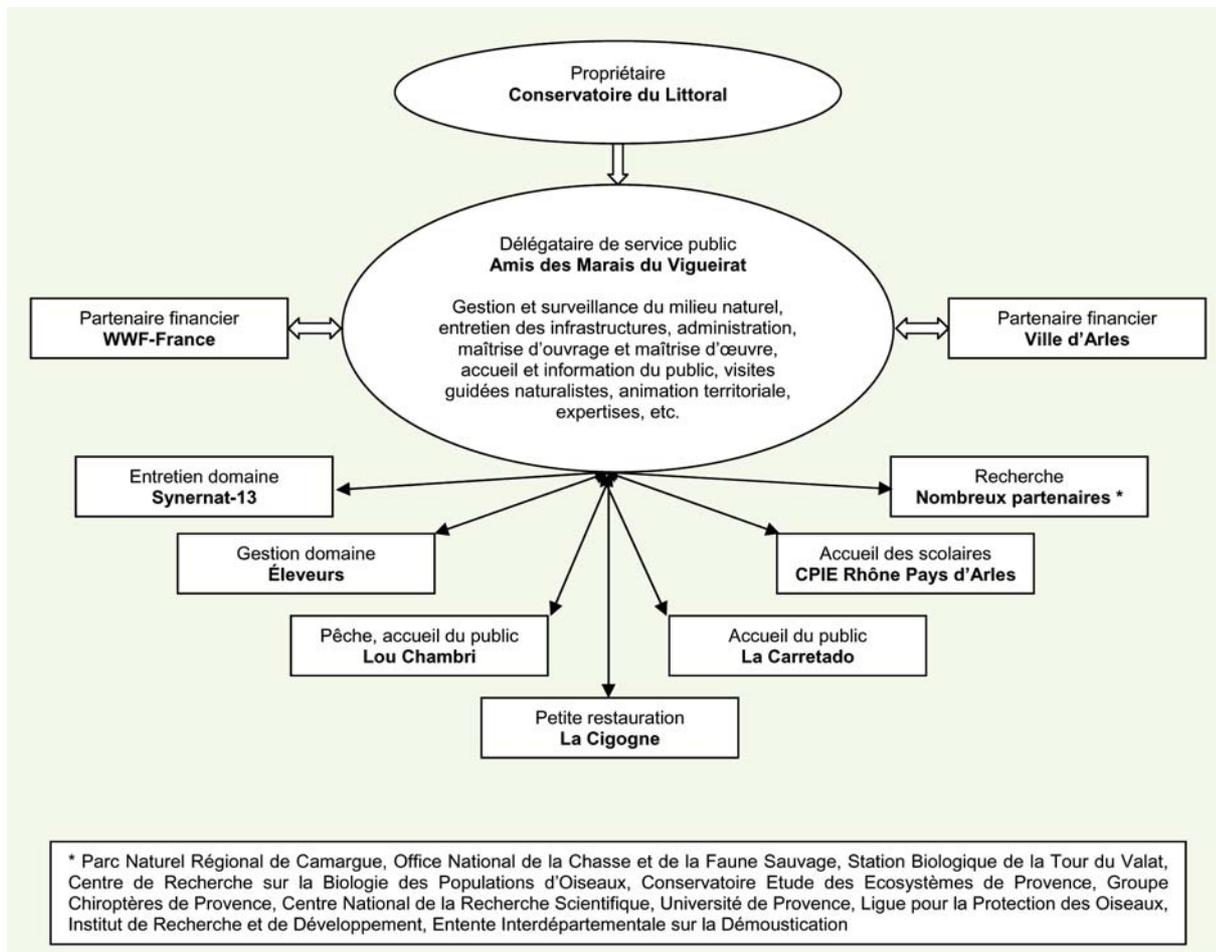
- ✓ Équipe " accueil du public " : organisation et programmation d'événements ou d'activités touristiques, accueil des visiteurs sur le site, gestion de la boutique, etc.
- ✓ Équipe " gestion du milieu naturel " : gestion et suivi de l'évolution du domaine et de son patrimoine naturel, surveillance.
- ✓ Équipe " communication " : communication en interne et à l'extérieur.
- ✓ Équipe " Life PROMESSE " : réalisation du programme Life PROMESSE (dont mise en place d'EMAS).
- ✓ Équipe " entretien " : entretien quotidien des bâtiments, des véhicules et du matériel.

✓ Équipe " laro-limicoles " : recherche sur ces oiseaux d'eau et application des résultats sur le littoral méditerranéen.

4.4 Pour la réussite du projet, un réseau de partenaires très dense

Les différentes activités réalisées sur les Marais du Vigueirat et coordonnées par les équipes décrites précédemment ont de nombreux besoins (contrôle de la végétation, régulation des espèces envahissantes, mise en place et entretien des infrastructures liées à l'accueil du public, etc.). Pour y répon-

dre en conformité avec les objectifs du plan de gestion, plusieurs partenariats se sont développés. Dans un souci d'intégration dans le tissu socio-économique local, les organisations (entreprises, associations) concernées sont originaires des territoires alentours (hameau, communes voisines, etc.).



5. L'accueil du grand public et la mise en place de la démarche EMAS

5.1 L'accueil du grand public sur le site, une activité en plein essor

Conformément à la politique du Conservatoire du littoral, les Marais du Vigueirat ont également vocation à accueillir du public dans la limite de leur fragilité : initié en 1989 avec les écoliers de Mas-Thibert, l'accueil du public s'est aujourd'hui largement développé. Depuis 1996, les gestionnaires se sont engagés dans une démarche ambitieuse et raisonnée d'ouverture au public dans le cadre d'un projet de création d'un " pôle touristique nature " aux Marais du Vigueirat et sur Mas-Thibert.

- ✓ le financement d'une partie de la gestion du domaine par les recettes qu'elle produit,
- ✓ le tourisme de nature, un élément structurant du développement économique et social du hameau et de ses environs.

Plusieurs objectifs caractérisent cette démarche :

- ✓ la sensibilisation au respect et à la sauvegarde de l'environnement,



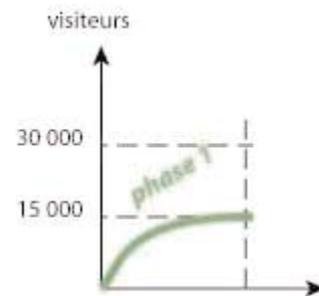
Par ce projet de **pôle touristique nature** dans un secteur vierge de tourisme et hors des axes touristiques classiques, l'objectif est d'accueillir à terme 60 à 100 000 visiteurs par an.

Ce projet se décline en trois phases :

phase 1 : la faisabilité (1996 à 2003)

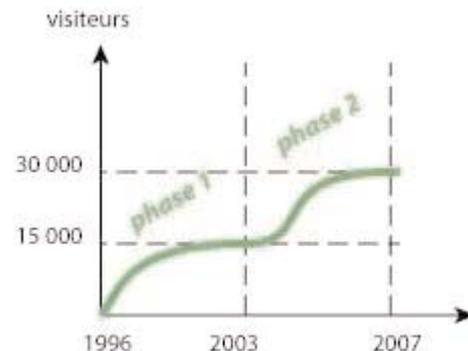
L'objectif est d'accueillir le public sur les 100 hectares nord, secteur le moins fragile.

Cette première phase de faisabilité est aujourd'hui achevée. Le site accueillait en 2003 près de 15 000 visiteurs par an sans atteinte sur la faune ni la flore.



phase 2 : le Life PROMESSE et EMAS

L'objectif est de diminuer l'impact des activités humaines existantes et à venir sur le site, dans le cadre d'un tourisme responsable, en mettant en cohérence la vocation de préservation des écosystèmes et l'accueil du public. Dans ce but et avec l'aide d'EMAS, un des objectifs du Life PROMESSE est de rendre éco-responsables les infrastructures du site (économies d'énergies et d'eau potable, productions d'énergies renouvelables, etc.).

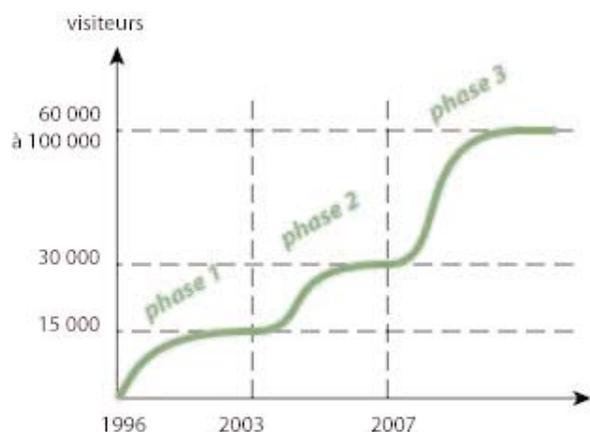


Cette phase s'accompagne d'une diversification touristique par la création d'un jardin ethnobotanique, d'un sentier de découverte sur l'éco-responsabilité et d'une piste cyclable.

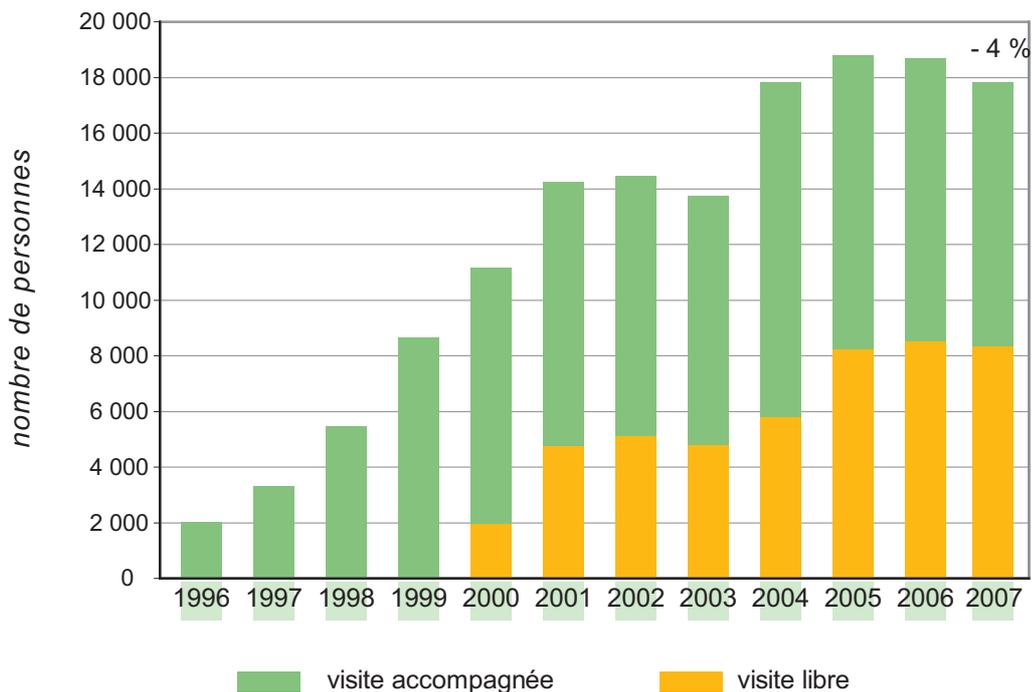
Les résultats de la concertation avec les villageois permettront l'évolution vers la phase 3.

phase 3 :

Des équipements complémentaires (bateau, accueil, parking...) à Mas-Thibert permettront d'associer directement la population locale au projet éco-touristique, et de gérer les contraintes du tourisme dans le hameau.

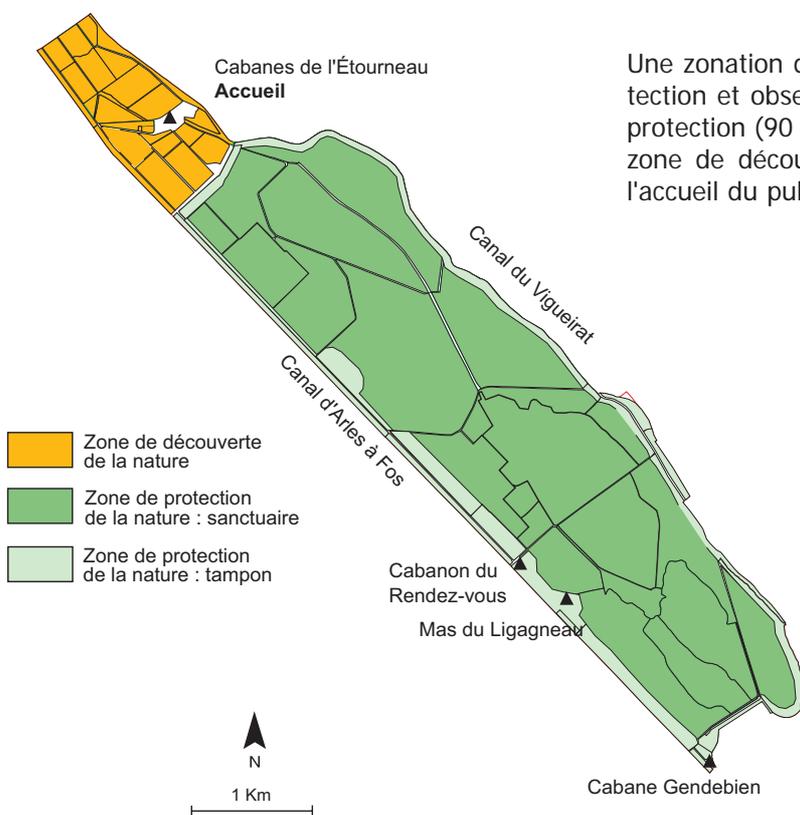


Évolution du nombre total de visiteurs de 1996 à 2007



A l'heure actuelle, le site reçoit près de 20 000 visiteurs par an en visites libres ou accompagnées.

Une zonation de l'espace permet de concilier protection et observation de la nature : une zone de protection (90 % de la surface du domaine) et une zone de découverte dont l'objectif prioritaire est l'accueil du public.



Zonation de l'espace aux Marais du Vigueirat

Trois types d'activités sont proposées aux Marais du Vigueirat.

*Différents types d'activités
proposées aux Marais du Vigueirat*

Approche	Public	Objectif
Découverte	Grand public	Faire découvrir la nature et sensibiliser à la sauvegarde de l'environnement
Éducation à l'Environnement	Scolaires	Sensibiliser les enfants à la richesse des zones humides et les amener à adopter des comportements respectueux envers ces milieux
Formation et échanges	Étudiants et Professionnels	Transférer et échanger sur le savoir-faire issu de la recherche et de la gestion des zones humides ainsi que sur l'éco-responsabilité

Actuellement, les activités d'accueil proposées sur le site sont réalisées :

- ✓ par le gestionnaire pour les formations et une partie des activités touristiques (visites guidées à pied et visites libres sur des sentiers thématiques),
- ✓ par des partenaires locaux pour l'éducation à l'environnement et pour certaines activités touristiques (visites en calèche, découverte de la pêche à l'écrevisse de Louisiane).

*Éducation à l'environnement
aux Marais du Vigueirat*



5.2 Pour un développement cohérent de l'activité touristique sur le site, la mise en place de la démarche EMAS

Le projet prévoit, parallèlement à l'augmentation de l'accueil touristique, une réduction des conséquences des activités pratiquées. Les principales mesures nécessaires à la réduction de l'impact de l'accueil du public sur la faune et la flore ont été prises parallèlement à l'ouverture progressive du site (zonation de l'espace, quotas de visiteurs par secteurs, périodes de visites, aménagements, encadrement des visites, etc.). Très vite, il est apparu nécessaire d'identifier des outils méthodologiques adaptés permettant d'anticiper les autres nuisances (pollution de l'eau, de l'air et du sol, gestion des déchets, etc.), d'organiser les moyens de les réduire, et de suivre constamment le bon fonctionnement des procédés mis en oeuvre.

EMAS correspond à cette recherche. Elle est un outil méthodologique qui exige que la structure qui le met en place s'engage dans un processus d'amélioration continue de sa performance environnementale, vérifié par un organisme agréé. A l'heure actuelle en Europe, seulement quelques sites naturels protégés sont enregistrés EMAS mais aucun ne l'est en France.

Pour la période 2007-2010, EMAS s'applique aux activités d'accueil du grand public sur le site : visites libres et accompagnées à pied, visites en calèche, découverte de l'activité de pêche de régulation de l'écrevisse de Louisiane, petite restaura-

tion, boutique. L'objectif est d'arriver, à terme, à étendre la certification aux autres activités d'accueil du public ainsi qu'aux autres activités de l'association.

Pour garantir la réduction des atteintes à la qualité des composantes de l'environnement air, eau et sol, EMAS sera intégré au nouveau plan de gestion des Marais du Vigueirat, actuellement en cours de rédaction. En effet, l'orientation principale du plan de gestion est le maintien de l'équilibre écologique du site qui est atteint si :

- ✓ Les conditions écologiques répondant aux exigences des milieux et des espèces sont remplies (par ex : conditions d'inondation/assec, etc.)
- ✓ Les composantes de l'environnement (air, eau, sol) présentent une qualité suffisante pour ne pas nuire au bon fonctionnement des milieux et à la survie des espèces (cela concerne en particulier les pollutions et déchets issus des activités humaines),
- ✓ Les milieux et les espèces ne subissent pas d'atteintes humaines nuisant à leur équilibre (par ex : modifications/destructions des milieux, dérangement d'espèces, etc.).

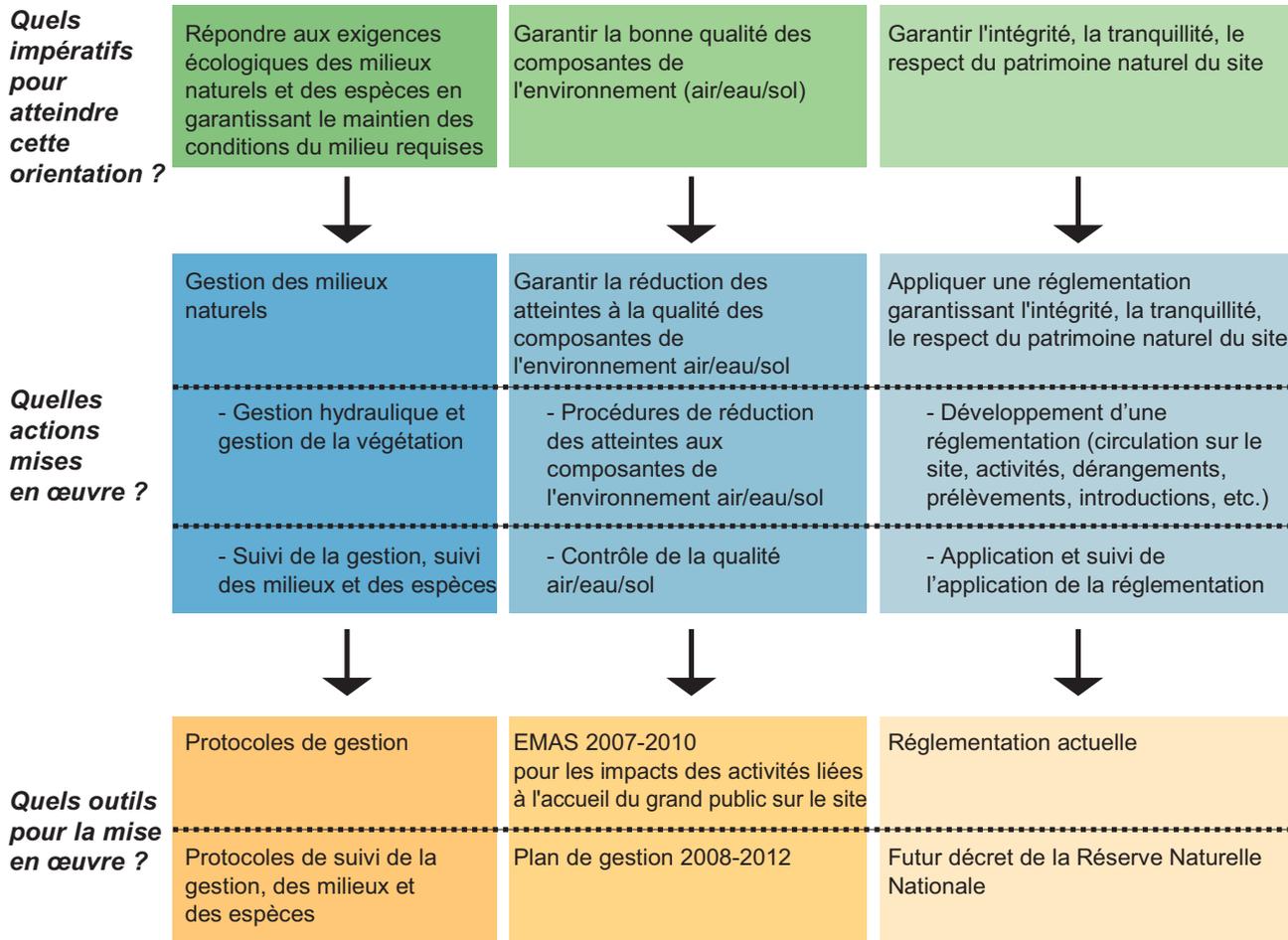
A ces trois axes correspondent des actions à mettre en oeuvre pour l'atteinte de l'orientation et des outils nécessaires à cette mise en oeuvre. L'ensemble de ces éléments est organisé et planifié dans le plan de gestion.



EMAS, un nouvel outil intégré au plan de gestion des Marais du Vigueirat

L'ensemble de ces éléments a permis de définir la politique environnementale mise en œuvre sur le site des Marais du Vigueirat.

Maintien de l'équilibre écologique du site



5. La politique environnementale mise en œuvre sur le site des Marais du Vigueirat

Depuis 2001, les Amis des Marais du Vigueirat (association loi 1901) sont gestionnaires des Marais du Vigueirat, site naturel sensible et protégé appartenant au Conservatoire du littoral en Camargue. A travers le plan de gestion du site, outil majeur de l'action de l'association sur le territoire, les Amis des Marais du Vigueirat se sont fixé un objectif ambitieux : renforcer le rôle de cet espace naturel protégé dans son territoire, par une démarche de développement durable et concerté.

Pour cela, la politique environnementale mise en œuvre sur le site se décompose en deux orientations :

1- Favoriser et maintenir la fonction environnementale du site par le respect du site et de son équilibre écologique, orientation prioritaire visant à :

- ✓ Maintenir la fonction de conservation du patrimoine naturel du site
- ✓ Maintenir la fonction écologique du site dans le territoire

2- Développer les fonctions économiques et sociales du site en respectant sa fonction environnementale

- ✓ Favoriser la diversification des activités humaines sur le site
- ✓ Développer la fonction expérimentale et innovante du site
- ✓ Développer la fonction démonstrative et de transfert du site

Un des enjeux majeurs est donc de rendre compatibles le développement d'activités sur les Marais du Vigueirat et la conservation de son patrimoine naturel.

Pour atteindre cet objectif, les Amis des Marais du Vigueirat mènent depuis de nombreuses années des actions sur la diminution des impacts des activités humaines sur la faune (dérangement), la flore et les milieux naturels (détérioration).

En complément, de nouvelles priorités d'action sont maintenant définies afin de diminuer et contrôler les impacts des activités humaines sur les composantes eau, air et sol de l'environnement à l'échelle des Marais du Vigueirat et à une échelle plus vaste :

1. **Réduire la production de gaz à effet de serre** induisant des dérèglements climatiques,
2. **Réduire les pollutions directes et indirectes** de l'air et du sol,
3. **Réduire les atteintes à la ressource en eau** : pollution et consommation inutile d'eau potable,
4. **Réduire la production de déchets y compris de déchets nucléaires** liée aux consommations électriques.

Depuis 2003 et au travers du projet européen Life PROMESSE mené sur le site, les Amis des Marais du Vigueirat travaillent à la mise en place du système de management EMAS et à son intégration dans le plan de gestion du site. Ils favorisent la maîtrise des impacts environnementaux induits par les activités menées sur le site : l'identification des aspects environnementaux liés à chaque activité (élément de l'activité susceptible d'interagir avec l'environnement), la réduction constante des impacts qu'elle induit sur l'environnement (amélioration continue), et l'anticipation de tout nouvel impact (prévention). Les Amis des marais du Vigueirat s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable au site.

Pour la période 2007-2010, EMAS s'applique aux activités d'accueil du grand public sur le site : visites libres et accompagnées à pied, visites en calèche, découverte de l'activité de pêche de régulation de l'écrevisse de Louisiane, petite restauration, boutique.

Pour répondre à ces nouvelles préoccupations, l'association met en œuvre diverses mesures permettant de réduire l'impact de ces activités sur l'environnement en agissant dans cinq domaines prioritaires :

✓ **L'énergie** : réduction des consommations (sobriété et efficacité énergétique) et production à partir de sources renouvelables d'autant d'énergie que ce qu'il en est consommé sur le site.

✓ **L'eau** : réduction des consommations d'eau potable, valorisation des eaux pluviales, réduction de la nocivité des rejets et traitement écologique des eaux usées.

✓ **Les déchets** : réduction de la production (quantité et nocivité) et amélioration du tri et des filières de valorisation.

✓ **Les déplacements** : optimisation de la gestion des déplacements et réduction des pollutions induites.

✓ **Les achats et services** : prise en compte de critères environnementaux et locaux pour le choix des produits achetés et des services.

La cohérence du système de management environnemental sera régulièrement évaluée par divers moyens : rapport annuel d'activités, audits internes réalisés avec l'appui d'un auditeur EMAS. En cas de constat du manquement de l'atteinte d'un objectif, et pour une amélioration continue, les Amis des Marais du Vigueirat s'engagent à trouver des mesures de remplacement adaptées.

La Direction des Amis des Marais du Vigueirat prend la responsabilité de la définition de cette politique. Le personnel de l'association, sensibilisé et formé, est impliqué dans la mise en œuvre du système de management environnemental.

La transparence de la démarche envers le public est assurée par la mise à disposition des informations (aux Marais du Vigueirat et sur leur site internet) ainsi que par la disponibilité du personnel de l'association. Une forte sensibilisation des partenaires et des fournisseurs, principalement ceux qui exercent leur activité sur le site, est réalisée afin d'optimiser la mise en œuvre de la politique environnementale et de les inciter à entrer dans une démarche similaire.

Enfin, les Marais du Vigueirat constituent le premier espace naturel français à connaître la mise en œuvre de la démarche EMAS. Les Amis des Marais du Vigueirat s'investissent dans le transfert de cette expérience vers les autres structures gestionnaires d'espaces naturels français, afin de les inviter à adopter cette démarche complémentaire de leur fonctionnement actuel.

Pour les Amis des Marais du Vigueirat,
le 1^{er} décembre 2007

la présidente

SPANO Patricia



le directeur

LUCCHESI Jean-Laurent



l'adjointe au directeur

HECKER Nathalie



la responsable
administrative et financière

SALVAT Maryse



7. L'accueil du grand public et ses impacts sur l'environnement

7.1 L'identification des impacts sur l'environnement

L'accueil de personnes sur un site engendre de nombreux effets sur l'environnement, en particulier si ce site est considéré comme sensible, comme c'est le cas des espaces naturels protégés. Ces impacts peuvent être dus à la présence des personnes, mais aussi aux " activités associées "

(activités annexes qu'il est nécessaire de réaliser afin d'accueillir au mieux les visiteurs telles que l'entretien des sentiers et des aménagements).

L'identification des " aspects environnementaux " (éléments de l'activité étant susceptibles d'inter-

Les aspects environnementaux liés à l'activité d'accueil du grand public et leurs sources

Aspect environnemental		Sources
AIR	Poussière	<ul style="list-style-type: none"> - circulation des véhicules sur la piste principale et les parkings (aspect accentué en saison sèche mais naturel en Camargue) - circulation de la calèche - entretien de la végétation - travaux réguliers et exceptionnels
	Gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques	<ul style="list-style-type: none"> - circulation des véhicules sur la piste principale et les parkings - utilisation d'outils à moteur thermique - chauffage avec chaudières fuel et gaz - utilisation d'électricité d'origine nucléaire - utilisation de produits vétérinaires (en très faible quantité)
EAU	Pollution de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - circulation des véhicules sur la piste principale et les parkings (fuite d'huile moteur et carburants) - utilisation d'outils à moteur thermique - utilisation de bois traités - utilisation de produits d'entretien - utilisation de produits pour les travaux - utilisation de produits vétérinaires (en très faible quantité) - rejet de déchets dans la nature
	Consommation d'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> - utilisation pour le ménage des sols et sanitaires, le lavage de la vaisselle et du linge - utilisation dans les toilettes - utilisation pour l'abreuvement et les soins aux chevaux
	Production d'eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> - production lors du ménage des sols et sanitaires, du lavage de la vaisselle et du linge - production dans les toilettes - production lors de certains travaux (maçonnerie, etc.)
SOL	Détérioration du sol	<ul style="list-style-type: none"> - circulation des véhicules sur la piste principale et les parkings (ornières) - circulation de la calèche (ornières) - réalisation de gros travaux (tranchées, etc.) - circulation des piétons - arrachage de plantes
	Pollution du sol	<ul style="list-style-type: none"> - circulation des véhicules sur la piste principale et les parkings (fuite d'huile moteur et carburants) - utilisation d'outils à moteur thermique - utilisation de bois traités - utilisation de produits pour les travaux - utilisation de produits vétérinaires (en très faible quantité) - rejet de déchets dans la nature
	Déchets	<ul style="list-style-type: none"> - production d'ordures ménagères - production de déchets dangereux - rejet de déchets dans la nature

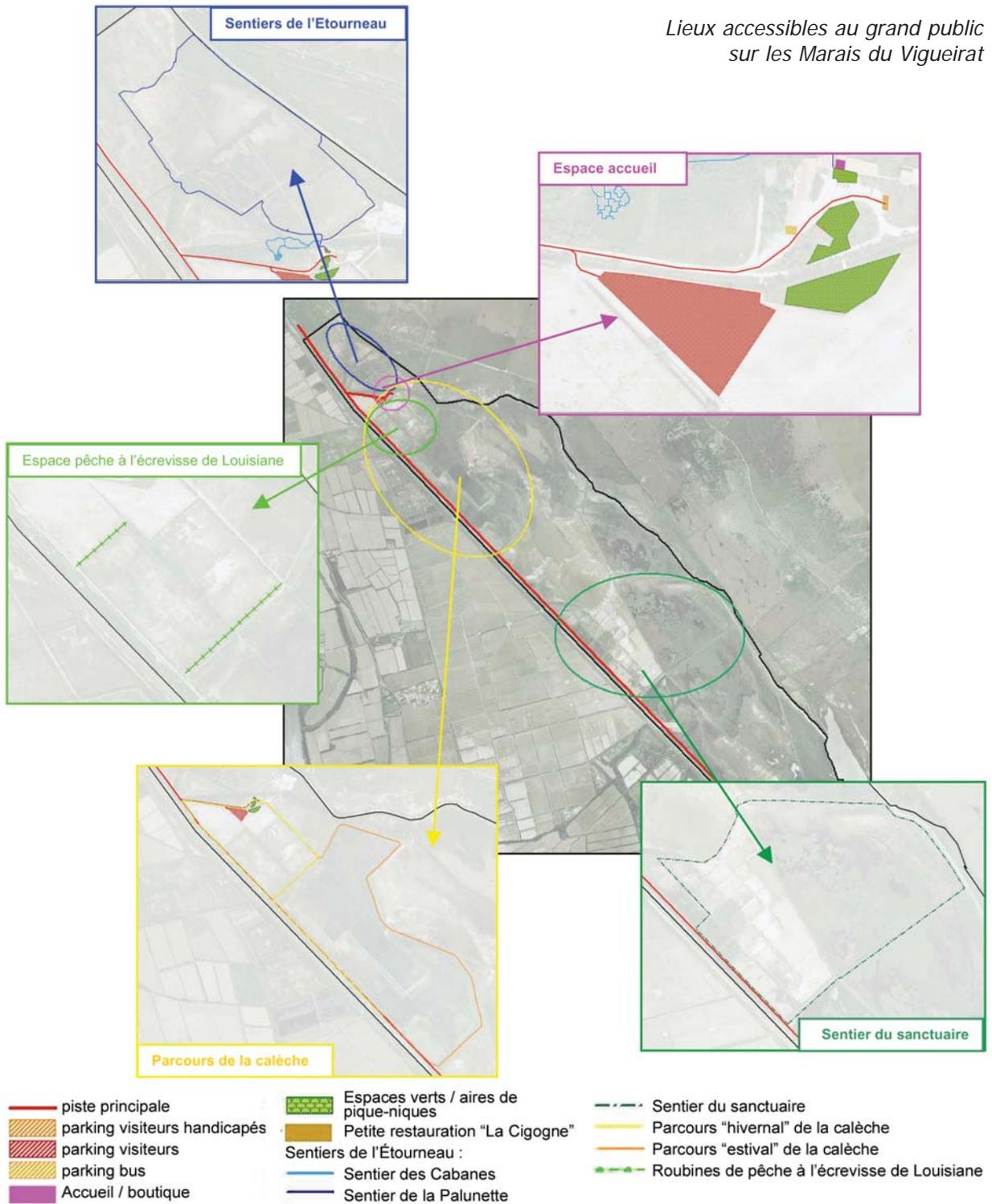
agir avec l'environnement) de l'activité d'accueil du grand public a été réalisée en fonction du cheminement des visiteurs sur le site. Sur chaque lieu, ont été recensés les aspects environnementaux engendrés par la présence de personnes et ceux engendrés par les activités associées. Parmi ces aspects environnementaux, certains sont dits " directs " : ils correspondent aux aspects que l'association peut maîtriser par divers moyens (contrats de travail, conventions de partenariats, etc.). Les aspects " indirects " sont ceux sur lesquels l'association n'a aucune maîtrise directe (consommation d'eau par les visiteurs, rejets d'huile moteur par les véhicules des visiteurs, etc.) Seule la sensibilisation menée sur le site, notamment sur les sentiers et à la boutique, permet de limiter ces aspects. Les aspects environnementaux engendrés par l'activité d'accueil du public touchent toutes les composantes de l'environnement : eau, air, sol, faune et flore.

Parmi les aspects environnementaux identifiés, certains échappent à la maîtrise des Amis des Marais du Vigueirat. Ils proviennent principalement des visiteurs individuels (l'association maîtrise plus facilement les aspects environnementaux engendrés par les visiteurs en groupe) :

- ✓ émissions de gaz à effet de serre, d'autres polluants atmosphériques, de poussière et déstructuration du sol lors de la circulation de leurs véhicules
- ✓ dégagement de poussière et déstructuration du sol lors de leur cheminement sur les sentiers enherbés
- ✓ consommation d'électricité à la boutique donc production de déchets nucléaires
- ✓ production de déchets polluants pour l'eau comme les mégots de cigarettes
- ✓ production d'eaux usées et consommation d'eau potable par l'intermédiaire des lavabos et toilettes mis à leur disposition,
- ✓ production de déchets polluants pour le sol lors de leur mise en décharge.

Les aspects environnementaux liés à l'activité d'accueil du grand public et leurs sources (suite)

Aspect environnemental		Sources
FAUNE ET FLORE	Dérangement de la faune	<ul style="list-style-type: none"> - présence humaine - circulation des véhicules sur la piste principale et les parkings - circulation de la calèche - utilisation d'outils à moteur thermique - réalisation de travaux - pêche d'espèces non-cibles (tortues, oiseaux, etc.)
	Destruction de la faune et de la flore	<ul style="list-style-type: none"> - circulation des véhicules sur la piste principale et les parkings - circulation de la calèche - utilisation de produits vétérinaires (en très faible quantité) - pêche d'espèces non-cibles - circulation des piétons - entretien de la végétation - destruction des nids de guêpes - cueillette - pâturage - réalisation de travaux
	Pollution de la faune et de la flore	<ul style="list-style-type: none"> - circulation des véhicules sur la piste principale et les parkings (fuite d'huile moteur et carburants) - utilisation d'outils à moteur thermique - utilisation de bois traités - utilisation de produits pour les travaux - utilisation de produits vétérinaires (en très faible quantité)
	Apport d'éléments exogènes (plantes et animaux)	<ul style="list-style-type: none"> - entrée de véhicules sur le site - entrée de matériaux sur le site - entrée de personnes sur le site (pollens dans les vêtements, etc.)



Aspects environnementaux indirects liés à l'accueil du public sur le site

Aspect environnemental		Sources	Groupe
1. AIR / Énergie	1.1. Emissions atmosphériques - gaz à effet de serre (CO ₂ CH ₄ , ...)	Circulation véhicules personnels	Visiteurs individuels
	1.2. Emissions atmosphériques - autres (particules, SO ₂ , ...)	Circulation véhicules personnels	Visiteurs individuels
	1.3. Poussière	Circulation véhicules personnels	Visiteurs individuels
		Circulation des piétons	Visiteurs
	1.4. déchets nucléaires	Consommation électricité	Visiteurs
2. EAU	2.1. Rejets de toxiques	Huiles moteur et carburants	Visiteurs
		Déchets (cigarettes, etc.)	Organismes extérieurs Visiteurs
	2.2. Production d'eaux usées	Eaux grises (lavabos, éviers, machines à laver)	Visiteurs
		Eaux noires (WC)	Visiteurs
	2.3. Consommation d'eau potable	Eau pour WC	Visiteurs
		Eau pour autres usages (lavabos, éviers, machines à laver, ménage)	Visiteurs
3. SOL	3.1. Déchets	Ordures ménagères	Visiteurs
		Déchets dangereux	Visiteurs
	3.2. Déstructuration	Circulation véhicules personnels	Visiteurs individuels
		Circulation des piétons	Visiteurs
	3.3. Rejets de toxiques	Huiles moteur et carburants	Visiteurs

7. 2 Le choix des priorités d'action

Une fois ces aspects environnementaux identifiés, il est nécessaire de déterminer parmi eux lesquels doivent être traités en priorité. Pour cela, les Amis des Marais du Vigueirat ont créé une méthode de hiérarchisation prenant en compte différents critères traduisant :

- ✓ l'impact de leur activité sur l'environnement à l'échelle du site ou du delta du Rhône,
- ✓ le respect de la législation,
- ✓ leur capacité à maîtriser l'aspect environnemental
- ✓ l'importance qu'ils accordent à chaque aspect environnemental dans le contexte écologique global (changement climatique, déchets nucléaires, etc.).

Cette méthode permet d'identifier les aspects à traiter immédiatement : ce sont ceux qui ont un fort impact environnemental et/ou qui correspondent à un fort enjeu écologique et/ou sur lesquels

il est possible d'agir relativement facilement. Seront traités plus tard les aspects ayant des impacts moindres sur l'environnement et/ou pour le traitement desquels il est nécessaire de disposer de plus de temps ou de moyens.

Dans cette hiérarchisation, ne sont pas pris en compte :

- ✓ les aspects environnementaux liés à des situations d'urgence car ils sont automatiquement considérés comme devant être traités immédiatement
- ✓ les aspects environnementaux relatifs à la faune et la flore car le plan de gestion du site est utilisé pour mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la préservation du patrimoine naturel. Il ressort de cette hiérarchisation que les aspects environnementaux sur lesquels les Amis des Marais du Vigueirat doivent travailler immédiatement afin de répondre aux enjeux définis dans la politique environnementale sont les suivants :

Aspect environnemental		Sources	Groupe
1. AIR / Énergie	1.2. Emissions atmosphériques - autres (particules, SO ₂ , ...)	Chaudières	Salariés AMV (Amis des marais du Vigueirat) Organismes hébergés Visiteurs Habitants Etourneau
2. EAU	2.1. Rejets de toxiques	Bois traités	Salariés AMV Organismes hébergés
		Huiles moteur et carburants	Salariés AMV Organismes hébergés
		Peintures, traitements (sel de bore, etc.)	Salariés AMV Organismes hébergés
		Produits d'entretien sols et sanitaires	Salariés AMV Organismes hébergés habitants Etourneau
	2.2. Production d'eaux usées	Eaux grises (lavabos, éviers, machines à laver)	Salariés AMV Organismes hébergés habitants Etourneau
		Eaux noires (WC)	Salariés AMV Organismes hébergés habitants Etourneau
Produits d'entretien sols et sanitaires		Salariés AMV Organismes hébergés habitants Etourneau	
3. SOL	3.1. Déchets	Déchets dangereux	Salariés AMV Organismes hébergés
	3.3. Rejets de toxiques	Bois traités	Salariés AMV

Liste des aspects environnementaux à traiter immédiatement

Ces aspects environnementaux concernent :

- ✓ les chaudières utilisées pour les bâtiments, que ceux-ci soient des bureaux, la boutique ou des habitations. Ces chaudières au gaz et au fuel sont vétustes et émettent beaucoup de polluants atmosphériques (particules, etc.). La production de gaz à effet de serre par ces chaudières n'est pas ressortie dans le système de hiérarchisation puisque ces gaz n'ont pas d'impact direct sur le site. Cependant, il semble essentiel de traiter tout

élément pouvant être à l'origine de cet enjeu planétaire. Faisant partie de la politique environnementale, cet aspect sera traité immédiatement comme celui lié aux émissions d'autres polluants atmosphériques.

✓ Les rejets de toxiques dans l'eau peuvent avoir plusieurs origines. Les traitements des bois utilisés pour les sentiers sur pilotis, autres aménagements en bois (observatoires, etc.) et certaines clôtures (bois Cuivre Chrome Arsenic ou traverses de chemin de fer) semblent extrêmement toxiques lorsqu'ils relarguent une partie de leurs composés dans le milieu aquatique (accumulation dans la chaîne alimentaire). Les rejets d'huiles de moteur, de carburants, lubrifiants etc., utilisés pour l'entretien des véhicules et autres engins à moteur sont aussi une cause de rejet de toxiques dans l'eau (défaut d'étanchéité du mécanisme, mauvaises manipulations, etc.). Les peintures et traitements divers ainsi que les produits d'entretien peuvent aussi être à l'origine de pollution de l'eau. Aujourd'hui, un effort important est fait dans ce domaine avec l'utilisation de produits les plus écolo-giques possibles, la plupart d'entre eux étant labellisés.

✓ Les eaux usées issues des lavabos, machines à laver et toilettes sont elles aussi à l'origine de la pollution de la ressource en eau.

✓ La pollution du sol est originaire principalement des bois traités et des déchets dangereux.

Ces derniers sont systématiquement éliminés par des filières spécialisées, ce qui limite fortement leur nocivité pour la santé et l'environnement.

Ces aspects concernent principalement les salariés de l'association, les organismes hébergés et les habitants du domaine puisque ces groupes sont les plus faciles à sensibiliser et à contrôler.

Les aspects environnementaux liés aux achats ont été retenus comme devant être traités immédiatement. En effet, les Amis des Marais du Vigueirat privilégient les produits locaux pour diminuer la production de gaz à effet de serre due à leur transport et/ou des produits écologiques dont les procédés de fabrication préservent l'environnement (utilisation de matière recyclées, économies d'énergie et d'eau, etc.).

La préservation de la ressource en eau potable passe aussi par la diminution du prélèvement de cette ressource. Les Amis des Marais du Vigueirat souhaitent limiter au maximum une utilisation d'eau potable non nécessaire. Par exemple, l'arrosage des plantations ne se fait plus avec de l'eau potable mais avec de l'eau de pluie. D'autres mesures permettant d'utiliser de l'eau non potable sans risque seront mises en place.

Enfin, les Amis des Marais du Vigueirat souhaitent produire autant d'énergies renouvelables que ce que le site en consomme.

SITUATION D'URGENCE		SOURCE	<i>Situations d'urgence, d'origine naturelle ou humaine</i>
incendie	incendie du bâti	- Produits inflammables (hydrocarbures, papiers, déchets, etc.) - Installation électrique - Produits inflammables (hydrocarbures, papiers, déchets, etc.)	
	incendie à l'extérieur du bâti	- Produits inflammables (hydrocarbures, papiers, déchets, etc.) - Feu « de forêt » ou « de broussailles » naturel ou non	
Pollution accidentelle	Fuite accidentelle (autre que réseaux)	- Fuite d'hydrocarbures - Fuite d'autres produits	
	Éléments naturels	- Espèce végétale envahissante - Espèce animale envahissante	
incidents ou accidents	Impliquant une ou des personnes	Blessure, malaise, intoxication, égarement sur le site	
	Impliquant une ou des machines	- Collision de véhicules, destruction de tout ou partie de machine, etc.	
	Impliquant un ou des réseaux	- Percement de réseau d'électricité, d'eau potable, d'eau pluviale, d'eaux usées lors de travaux	
	Liés à la présence anormale d'animaux domestiques	- Taureaux échappés par défaut de clôture, chien errant, etc.	
Actes de malveillance	Actes de malveillance	Vandalisme, braconnage, vol, agression	
Alerte extérieure	Alerte sanitaire	Propagation de virus (grippe aviaire ou autre)	
	Pollution extérieure	Pollution de l'eau, du sol ou de l'air	
Catastrophe naturelle	Inondation	Pluie, rupture de digue, débordement de canal	
	Tempête	Vent	



8. Le système de management mis en place aux Marais du Vigueirat

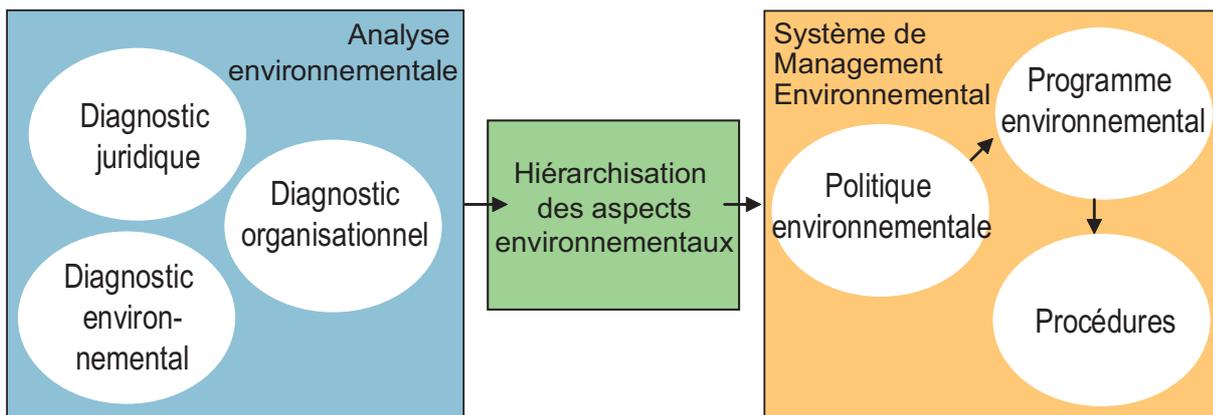
Après avoir défini leur politique environnementale, identifié puis hiérarchisé leurs impacts environnementaux, les Amis des Marais du Vigueirat ont élaboré leur système de management environnemental (SME). Le SME s'appuie sur la politique environnementale, qui fixe les grandes orientations du site en terme d'écoresponsabilité, ainsi que sur deux documents fondamentaux :

- ✓ le programme environnemental
- ✓ le manuel des procédures

La place du SME dans la mise en œuvre d'EMAS peut être décrite par le schéma suivant :

Le système de management environnemental a pour objectif de définir et planifier les priorités d'actions sur le site en vue d'une réduction des aspects environnementaux, ainsi que de décrire l'organisation qui doit être mise en œuvre pour s'assurer d'une bonne maîtrise des impacts environnementaux.

schéma simplifié de la mise en œuvre d'EMAS



8.1 Le programme environnemental du site

Le programme vise à définir les actions à mener dans les trois prochaines années sur le site pour réduire les aspects environnementaux identifiés. Les aspects environnementaux et les objectifs retenus dans ce programme sont :

- ✓ l'ensemble des aspects qui ont été jugés les plus importants (degré de hiérarchisation 2) dans le tableau de hiérarchisation des aspects,
- ✓ plusieurs aspects dont le degré de hiérarchisation est moindre (généralement degré 1)

Priorités de la politique environnementale	Objectifs	Sources prioritaires	Cibles/Sous-objectifs	Mesures/Opérations	Échéances
1- Réduire les émissions de gaz à effet de serre	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Consommations de combustibles fossiles (chaudières gaz et fuel, voitures, camions...)	Atteindre un niveau de consommation de chauffage des bâtiments de 50kWh/m²/an en énergie primaire	Isoler correctement les combles, les murs nord, est et ouest, changer les menuiseries, améliorer la ventilation	- Phase 1 (combles et rampants, murs nord et début ventilation) : décembre 2007 - Phase 2 (murs est et ouest, fin ventilation) : mi-2009
			Supprimer les émissions de gaz à effet de serre issus des combustibles fossiles pour le chauffage des bâtiments nord	Remplacer les chaudières gaz et fuel par une chaudière bois	Opérationnel en novembre 2007
			Supprimer les émissions de gaz à effet de serre issus des combustibles fossiles pour les voitures de terrain	Remplacer toutes les voitures de terrain par des véhicules électriques	2010
			Réduire d'au moins 30% l'utilisation de combustibles fossiles dans les moteurs diesel compatibles	Faire fonctionner tous les moteurs diesel compatibles à au moins 30% d'huile végétale recyclée	2010
2- Réduire les rejets de pollutions directes et indirectes	Réduction des rejets de toxiques (pollution de l'eau et du sol)	Bois traités	Réduire de 50 % les rejets de toxiques issus des traverses de chemin de fer utilisées pour les clôtures	Remplacer 50 % des traverses de chemin de fer utilisées pour les clôtures par des bois non traités	2010
			Réduire de 80 % les rejets de toxiques issus des bois achetés	95 % des dépenses correspondent à des achats de bois non traité	2007-2010
			Connaître les rejets de toxiques issus des bois autoclavés CCA (sous-objectif non quantifiable)	Réaliser une étude sur les rejets des bois autoclavés CCA	2010
		Huiles moteur et carburants (émissions lessivées, fuites légères, manipulations)	Réduire les rejets de toxiques dans l'eau et le sol liés aux huiles moteur et carburants (sous-objectif non quantifiable)	Remplacer toutes les voitures de terrain par des véhicules électriques	2010
				Faire fonctionner tous les moteurs diesel compatibles à au moins 30% d'huile végétale recyclée	2010
				Assurer un entretien adapté de tous les moteurs thermiques	2007-2010
	Peintures et traitements	Réduire les rejets de toxiques issus des peintures et traitements (sous-objectif non quantifiable)	Acheter 95 % de peintures et traitements écologiques	2007-2010	
			Respecter les consignes de manipulation, d'usage et de stockage	2007-2010	
	Produits d'entretien (sols et sanitaires)	Réduire les rejets de toxiques issus des produits d'entretien (sous-objectif non quantifiable)	Acheter 95 % de produits d'entretien écologiques	2007-2010	
			Respecter les consignes de manipulation, d'usage et de stockage	2007-2010	
Réduction de la production d'eaux usées	Eaux grises (lavabos, éviers, machines à laver...)	Supprimer tout rejet d'eaux grises non épurées dans le milieu naturel	Mettre en place un lit planté de roseaux pour l'épuration des eaux rejetées par les bâtiments nord	novembre 2007	
		Eaux noires (WC)	Supprimer tout rejet d'eaux noires non épurées dans le milieu naturel	Mettre en place un lit planté de roseaux pour l'épuration des eaux rejetées par les bâtiments nord	novembre 2007
				Installer des toilettes sèches sur le sentier ouvert au public	2009
	Réduction émissions atmosphériques (particules, SO2 ...)	Chaudières gaz et fuel	Supprimer les émissions de gaz à effet de serre issus des combustibles fossiles pour le chauffage des bâtiments nord	Remplacer les chaudières gaz et fuel par une chaudière bois	Opérationnel en novembre 2007

mais dont la prise en compte a été jugée importante au regard des priorités de la politique environnementale.

Le programme est donc articulé autour des priorités définies par les Amis des Marais du

Vigueirat dans leur politique environnementale, ces priorités structurant les actions associées. Il regroupe les principales informations nécessaires à la mise en œuvre des actions : objectifs, cibles quantifiées, mesures (actions) prévues, calendrier, ressources...

Responsable	Ressources nécessaires	Indicateurs	Mesures correctives	Procédures associées	Priorité d'action
- Phase 1 : Équipe Life - Phase 2 : Régisseur	- Phase 1 : 90 000 € et 4 mois de Synernat - Phase 2 : 90 000 € et 4 mois de Synernat	Consommation de chauffage des bâtiments nord en kWh/m²/an au maximum en énergie primaire	Réduction de consommation de chauffage par d'autres moyens que l'isolation (sobriété)	"Chasse au gaspi" "Tour de contrôle"	1
Équipe Life	120 000 €	Chaudière bois fonctionnelle (les autres étant supprimées)	Non applicable	"Platane dans le radiateur"	
Régisseur	18 000 € par véhicule	Proportion du nombre de voitures de terrain remplacées par des véhicules électriques	Remplacement des voitures de terrain par des voitures fonctionnant à l'huile végétale recyclée	-	
Régisseur	10 000 €	Proportion du nombre de moteurs diesel compatibles fonctionnant au moins à 30% d'huile végétale recyclée	Réduction d'au moins 30% de l'utilisation de combustibles fossiles par d'autres moyens	-	2
Régisseur	10 000 € et 1 mois de Synernat	Proportion du nombre de traverses de chemin de fer de clôtures remplacées par du bois non traité	Non applicable	"Dangereuse" "Gros sous"	
Régisseur	Surcoût à définir	Proportion des dépenses de bois non traité dans les bois achetés (ou, si l'analyse peut se faire en volume, 80% du volume de bois acheté)	Achat ponctuel de bois traité de façon écologique	"Gros sous"	
Équipe Conservation	à définir	Réalisation de l'étude par un organisme spécialisé	Réalisation d'une recherche bibliographique en interne	-	
Régisseur	18 000 € par véhicule	Proportion du nombre de voitures de terrain remplacées par des véhicules électriques	Remplacement des voitures de terrain par des voitures fonctionnant à l'huile végétale recyclée	-	
Régisseur	10 000 €	Proportion du nombre de moteurs diesel compatibles fonctionnant au moins à 30% d'huile végétale recyclées	Réduction d'au moins 30% de l'utilisation de combustibles fossiles par d'autres moyens	-	
Régisseur	1 000 €	Conformité de l'entretien par rapport à la procédure définie	Non applicable	"Beaux outils"	
Régisseur	-	Conformité du stockage, de l'usage et des manipulations par rapport aux procédures définies	Non applicable	"Consignes"	
Régisseur	500 €	Proportion des dépenses de peintures et traitements écologiques dans les produits achetés (ou, si l'analyse peut se faire en volume, 90% du volume)	Non applicable	"Gros sous"	
Régisseur	-	Conformité du stockage, de l'usage et des manipulations par rapport aux procédures définies	Non applicable	"Consignes"	
Régisseur, Équipe Comptabilité	500 €	Proportion du coût de produits d'entretien écologiques dans les produits achetés (ou, si l'analyse peut se faire en volume, 90% du volume)	Non applicable	"Gros sous"	
Régisseur	-	Conformité du stockage, de l'usage et des manipulations par rapport aux procédures définies	Non applicable	"Consignes"	
Équipe Life	180 000 €	Seuil d'épuration (D3 minimum)	Recirculation des eaux mal épurées dans le lit planté de roseaux	"Roseaux purs"	2
Équipe Life	180 000 €	Seuil d'épuration (D3 minimum)	Recirculation des eaux mal épurées dans le lit planté de roseaux	"Roseaux purs"	
Régisseur	4 500 €	Toilettes sèches fonctionnelles	Mise en place de toilettes "classiques" raccordées au lit planté de roseaux	"Toilettes sèches"	
Équipe Life	120 000 €	Chaudière bois fonctionnelle (les autres étant supprimées)	Non applicable	"Platane dans le radiateur"	2

programme environnemental du site (suite)

Priorités de la politique environnementale	Objectifs	Sources prioritisées	Cibles/Sous-objectifs	Mesures/Opérations	Échéances
3- Réduire la production de déchets nucléaires liés aux consommations électriques	Réduction de la production de déchets nucléaires liés aux consommations électriques	Consommations électriques	Obtenir un rafraîchissement satisfaisant de l'accueil et de la salle de réunion (pas plus de 15 jours par an à plus de 27°C)	Mettre en place un puits provençal expérimental pour le rafraîchissement de l'accueil et de la salle de réunion	Opérationnel en décembre 2007
			Couvrir 100% des besoins d'eau chaude sanitaire des bâtiments nord et 50% au moins des bâtiments sud par des panneaux solaires thermiques	Mettre en place 6 installations solaires thermiques couvrant 22 m²	Opérationnel en décembre 2007
			Couvrir 100% des besoins d'électricité du site par des énergies renouvelables	Mettre en place 14,8 kWc de panneaux solaires photovoltaïques et une petite éolienne de 18m	Panneaux solaires opérationnels en décembre 2007 Eolienne opérationnelle en 2008
4- Protéger la ressource en eau	Protection de la ressource en eau	Consommation en eau potable des toilettes	Utiliser prioritairement de l'eau pluviale dans les toilettes, en remplacement de l'eau potable	Mettre en place 4 cuves de récupération des eaux pluviales connectées aux toilettes	Cuves opérationnelles début 2008
5- Réduire la production de déchets	Réduction de la production de déchets	Production déchets ménagers et assimilés	Sensibiliser l'ensemble du personnel concerné	Mettre en place une formation pour tout le personnel concerné	Formation effectuée en décembre 2007
	Réduction des déchets	Déchets dangereux	Gérer 100 % des déchets dangereux existant sur le site conformément à la réglementation	Respecter les consignes de manipulation, de stockage et d'évacuation	2008
6- Réduire les aspects environnementaux liés aux achats	Réduction des aspects environnementaux liés aux achats	Toutes	Améliorer la prise en compte des aspects environnementaux dans l'acte d'achat	Définir des critères cohérents avec la politique environnementale pour améliorer le choix des achats	Opérationnel en 2008

Les opérations programmées ne sont pas toutes directement liées à l'accueil du grand public sur le site.

Par contre, elles concernent toujours la réalisation d'aménagements ou autres actions permettant, au moins de façon indirecte, de limiter les conséquences sur l'environnement de cette activité.

C'est le cas par exemple du remplacement des chaudières gaz et fuel vétustes par une unique chaudière au bois. Celle-ci chauffera les bâtiments ouverts au public mais aussi les bureaux de l'association ainsi que certains logements.

Responsable	Ressources nécessaires	Indicateurs	Mesures correctives	Procédures associées	Priorité d'action
Équipe Life	8 000 €	Suivi de température de la pièce	Rafraîchissement par un autre moyen (pare-soleil, rafraîchissement écologique, ...)	"Courant d'air" "Tour de contrôle"	1
Équipe Life	33 000 €	Installations fonctionnelles	Non applicable	"Eau soleil" "Tour de contrôle"	
Panneaux solaires : Équipe Life Éolienne : Régisseur	Panneaux solaires : 115 000 € Éolienne : 100 000 €	Bilan annuel production/consommation électrique équilibré	Non applicable	"Courant vert" "Tour de contrôle"	
Équipe Life	80 000 €	Cuves installées et raccordées aux gouttières et aux toilettes	Non applicable	"Pluie dans les toilettes"	1
Équipe Life	1 000 €	Formation réalisée	Non applicable	"Poubelles"	0 à 1
Régisseur	1 000 €	Conformité des manipulations, du stockage et de l'évacuation par rapport aux procédures définies	à défaut de filière de traitement adaptée, stockage adapté sur le site	"Dangereuse"	2
Tous services	Surcoût éventuel à chiffrer	Proportion des achats à faibles aspects environnementaux	Non applicable	"Gros sous"	0



8.2 Le manuel des procédures du site

Certaines lignes du programme renvoient à des procédures (avant-dernière colonne ; les procédures, plutôt que d'avoir des noms de code, ont des noms humoristiques).

Une procédure est un document (souvent d'une page au plus) formalisant une pratique qui doit

être respectée pour conduire à maîtriser les aspects environnementaux significatifs identifiés. Les procédures visent donc à définir les actions et comportements adéquats à suivre pour assurer un bon fonctionnement du site sur le plan environnemental (maîtrise des aspects environnementaux).

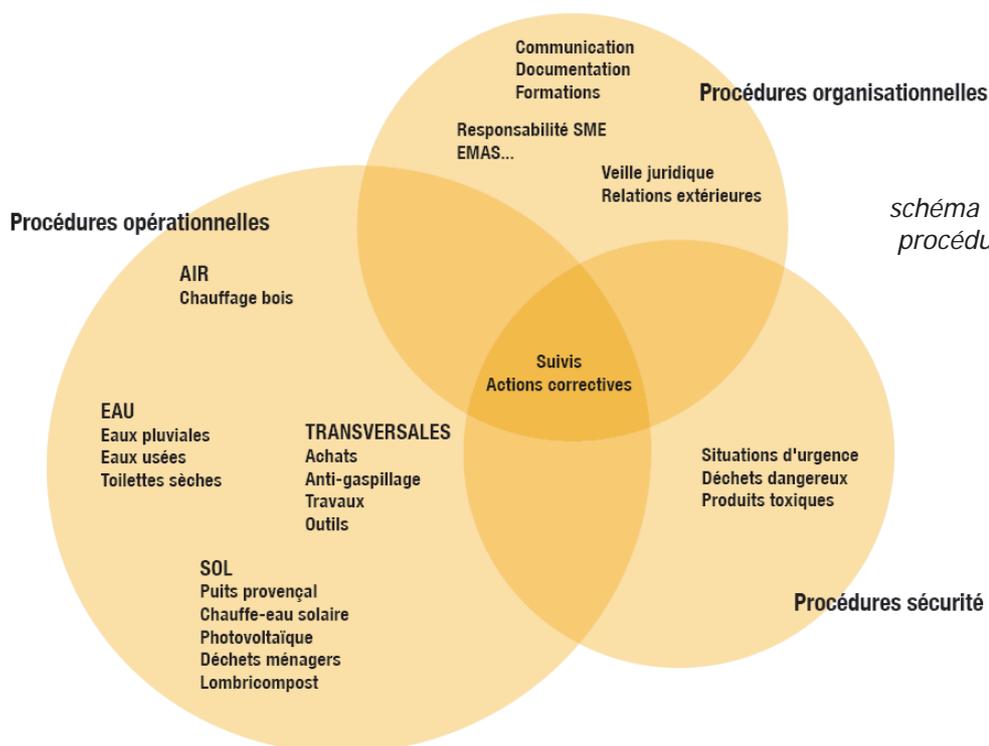


schéma de l'organisation des procédures définies pour les Marais du Vigueirat

Les Amis des Marais du Vigueirat ont organisé leurs procédures EMAS en trois grands groupes :

- ✓ les procédures organisationnelles, qui concernent l'organisation directe à mettre en place sur le site pour la maîtrise des aspects environnementaux,
- ✓ les procédures opérationnelles, qui portent sur les principaux équipements du site, ainsi que sur les démarches à prendre en compte pour une

bonne maîtrise des aspects environnementaux. Ces procédures sont réparties en fonction des catégories (air, eau, sol),

- ✓ les procédures de sécurité, qui renvoient aux actions de sécurité à mettre en place sur le site, en relation avec le dossier sécurité.

Les procédures de suivi et d'actions correctives sont considérées comme directement liées à ces trois groupes.

8.3 Un exemple : la procédure "Platane dans le radiateur"

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont été retenues comme un enjeu essentiel dans la politique environnementale. Le comité de pilotage des Amis des Marais du Vigueirat s'est donc donné comme objectif de réduire les GES liés à la consommation de chauffage, en supprimant toute utilisation de combustible fossile pour le chauffage. La mise en place d'une chaudière bois a donc été

programmée, avec pour objectif d'être opérationnelle en novembre 2007, avec un budget nécessaire de 120 000€. La procédure associée est une procédure opérationnelle (elle porte sur la bonne gestion d'un équipement). On lui a donné le nom de "Platane dans le radiateur", la chaudière devant être alimentée par les déchets d'élagage de platanes de la Ville d'Arles.

Procédure "Platane dans le radiateur" : Gestion du système de chauffage bois (bâtiments B à E)

Principe :

les déchets de bois sont stockés sous le hangar de la chaufferie (170m²) le temps nécessaire au séchage. Le cyclone (aspirateur à copeaux) est utilisé pour transférer les copeaux de bois secs dans le silo de la chaufferie (8m³). La chaudière Hertz et le ballon tampon associé per-

mettent d'assurer une montée en température de l'eau de chauffage. Cette eau est envoyée dans les réseaux de chaleur enterrés (un réseau indépendant pour la Villa - bâtiment E, un réseau pour les autres bâtiments). Les réseaux de chaleur sont connectés aux installations de chauffage des différents bâti-

Note : la chaudière a été dimensionnée pour chauffer les bâtiments B à E. Pour le bâtiment A, à terme, un ballon tampon de chaleur laissé en attente. Cette procédure doit permettre de gérer les aspects environnementaux de ce nouvel équipement (chauffage au bois), qui vient remplacer les précédentes chaudières au gaz et fioul du site.

EXEMPLE DE PROCÉDURE UTILISÉE PAR LES AMIS DES MARAIS DU VIGUEIRAT

Actions à réaliser et précautions	Fréquence	Responsable
<p>Récupération annuelle des déchets de bois. Les sources de déchets sont multiples : bois du site, déchets d'élagage de la Ville d'Arles (novembre), déchets d'élagage de défense contre l'incendie des Alpilles, coupes, élagages et débroussaillage du territoire. Cette récupération est effectuée par SYNERNAT, avec le broyeur et le concasseur. En fonction des années, les quantités à récupérer sont de 150 à 250m³ (à affiner en fonction des premières années de chauffe). Ces quantités doivent être laissées à sécher pendant quelques semaines avant utilisation, sauf si le bois broyé est déjà sec. <u>Attention : le broyage de bois nécessite une usure des couteaux beaucoup plus rapide que le bois vert.</u></p>	annuelle	régisseur (réalisation par Synernat-13)
<p>Entretien et entretien du cyclone et du silo. Le silo est rempli en moyenne toutes les semaines (1h de passage environ). <u>Attention : le cyclone et la chaudière ne doivent jamais fonctionner en même temps (risque de surpression dans la chaudière) ; un système électrique sur l'armoire permet normalement d'éviter ce cas.</u> <u>Lors d'un rechargement du silo par le cyclone, toujours vérifier que la trappe du silo et la porte de la chaufferie sont fermées</u>, pour éviter d'envahir la chaufferie de poussière. En fin de saison de chauffe, le silo peut être vidé pour éviter la formation de fines poussières en fond de silo.</p>	1 x par semaine en raison de chauffage	régisseur (réalisation par Synernat-13)
<p>Fonctionnement et entretien de la chaudière. Un nettoyage de la chaudière doit être prévu <u>à chaque fin de saison de chauffe</u> (pas au moment du redémarrage : risque de gripper le moteur d'évacuation des cendres). La chaudière indique la liste des défauts repérés. Principaux défauts après les premières heures de fonctionnement : combustible (taille, retours de flammes avec vidange du réservoir d'eau - "spinkler"), surchauffe liée à une trop faible évacuation de la chaleur (surface chauffée trop faible, climat trop doux). L'évacuation des cendres est effectuée environ deux fois par mois (mise au lombricompost), l'évacuation des suies environ deux fois par saison de chauffe.</p>	1 x par an	régisseur
<p>Fonctionnement et entretien des installations de chauffage. Au début de chaque saison de chauffe, vérifier le réglage des thermostats (18 à 19°C la journée, 15 à 16°C la nuit). Vérifier le niveau de remplissage en eau des installations 2 à 3 fois pendant la période de chauffe.</p>	2 x par mois 1 x tous les 3 mois	régisseur
<p>Poussière : des filtres anti-poussières seront mis sur les aérations du silo, <u>uniquement pendant les rechargements</u> du silo : elles doivent être enlevées ensuite pour éviter les risques de méthanisation (décomposition sans oxygène du bois) et d'explosion du silo. Cyclone : un coffre d'insonorisation sera posé sur le cyclone pour réduire le bruit. Silo : un plancher technique (plancher bois) peut être prévu en fond de silo, pour éviter que les fines poussières ne s'accumulent (le fond du silo est inaccessible aux pales d'alimentation de la chaudière). A défaut, une vidange complète du silo doit être prévue tous les ans.</p>	1 x par an 2 à 3 x par an 1 x par an	régisseur
Ressources à prévoir		
20 à 25 jours par an de récupération du bois pour SYNERNAT, 3 hommes-jours par an pour le remplissage du silo, 2 hommes-jour pour le décendrage. 1 à 2h par semaine pour le régisseur en période de chauffe. 150€ d'entretien de chaudière par an.		
Documentation associée		
plans de recollement du système, notice de fonctionnement du système.		
Procédures associées		
plans de recollement du système, notice de fonctionnement du système.		
Entreprises à l'origine du système		
Maîtrise d'œuvre Thierry DUMBERTO, Thermos (04 75 00 44 75, 06 09 40 00 84) Chaudière et réseaux de chaleur : M. BISTEL, GSC entreprise (04 75 40 08 91, 06 40 00 10 00 23) Fournisseur de la chaudière Hertz : M. Faudry, CD Thermique (04 74 00 43 08) Enfouissement des réseaux de chaleur : Vincent LAMBIN, Rog. CHAZÉ, ENTP (04 47 40 40 00, 01 41 00 01 00, 01 41 00 07 45)		
Réception des travaux		
août 2007 (test de fonctionnement de janvier à avril 2007 pour le bâtiment E seulement)		

9. D'année en année, l'évolution des impacts de l'activité sur l'environnement

Dans le cadre du projet européen Life PROMESSE, les Amis des Marais du Vigueirat ont mis en place courant 2007 un système de suivi de nombreux paramètres. Les premiers résultats de ce système n'étant pas encore exploitables, les chiffres clés retenus portent sur les domaines suivants : production de déchets, consommation d'eau, d'électricité et de chauffage.

chiffres clés globaux des consommations et production sur les Marais du Vigueirat

9.1 Chiffres clés généraux

Dans ces domaines, les chiffres généraux de consommations et de productions sur le site sont les suivants (tableau ci-dessous) :

Les consommations d'eau, d'électricité et les productions de déchets comprennent les activités des Amis des Marais du Vigueirat (y compris les visiteurs), mais aussi les partenaires travaillant sur le site.

Thème	Indicateur	Valeur	Remarques
Air	consommation de chauffage	61,3 MWh	énergie primaire consommée pour le chauffage du 1 ^{er} septembre 2006 au 31 août 2007
		10,9 t CO ₂	énergie primaire consommée pour le chauffage du 1 ^{er} septembre 2006 au 31 août 2007
	consommation d'électricité	26 003 kWh	électricité consommée du 1 ^{er} septembre 2006 au 31 août 2007
Eau	consommation d'eau potable	606 m ³	eau consommée du 1 ^{er} septembre 2006 au 31 août 2007
Sol	production de déchets banals	4181 kg	poids de déchets banals produits sur le site du 1 ^{er} janvier au 31 août 2007

9.2 Indicateurs de suivi des déchets

Indicateurs de suivi de la production de déchets

Les indicateurs suivants ont été définis pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2007.

Poids total de déchets banals produits sur le site	4181 kg
production moyenne de déchets par salarié	39 kg dont 68% de recyclables (verre, compost, papier, métal, plastique, etc.)
Production moyenne de déchets par résident	205 kg dont 66% de recyclables (verre, compost, papier, métal, plastique, etc.) *
Production moyenne de déchets par visiteur	93 kg dont 63% de recyclables (verre, compost, papier, métal, plastique, etc.)

* une partie des déchets de compost n'est pas pesée par les résidents mais directement compostée

9.3 indicateurs de suivi des consommations d'eau et premières actions prévues

La consommation globale d'eau potable (606m³ entre septembre 2006 et août 2007) se répartit entre 30 salariés, 7 "équivalent habitants" (comp-tant les résidents permanents et les résidents tem-poraires) et 16 519 visiteurs sur la période, soit 8,2 " équivalent habitants ".

La consommation sur le site est donc en moyenne de 24m³ par "équivalent habitant" du site et par an.

Le programme environnemental prévoit une utili-sation d'eau pluviale dans les sanitaires, avec construction de cuves de récupération des eaux pluviales. Ce système est en cours de construction sur le site et sera opérationnel fin 2007.

9.4 indicateurs de suivi des consommations d'électricité et premières actions prévues

La consommation électrique globale du site est de 26 003 kWh de septembre 2006 à août 2007, soit environ 2,6 t de CO₂ émis. Cette consommation se répartit entre 30 salariés et 7 "équivalent habi-tants", les visiteurs n'étant pas considérés comme consommateurs d'électricité.

La consommation sur le site est donc en moyenne de 963kWh par équivalent habitant et par an.

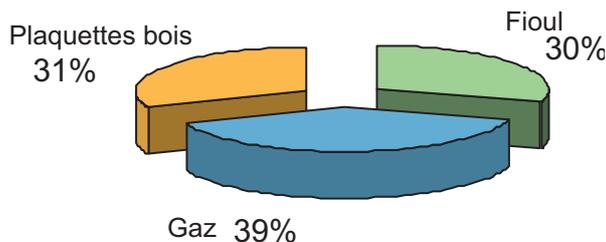
Le programme environnemental prévoit l'installa-tion de 14,8 kWc de panneaux solaires photovol-taiques (plus de 100 m²) ; ces panneaux ont effec-tivement été posés et ont été raccordés au réseau public le 21 septembre 2007 (cette production intervenant après le 1er septembre 2007 n'a donc pas été comptabilisée dans la présente déclara-tion). Par ailleurs, le permis de construire de la petite éolienne de 18 m prévue dans le pro-gramme a été obtenu début septembre 2007.

9.5 indicateurs de suivi des consommations de chauffage et premières actions prévues

Le meilleur indicateur de consommation de chau-fage est la consommation d'énergie par m² de sur-face habitable, en énergie primaire (c'est-à-dire intégrant toutes les pertes de production de l'éner-gie, de transport...). L'objectif pour diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre dans les bâti-ments anciens est d'atteindre 50 kWh/m².an ; c'est également l'objectif que se sont fixé les *Amis des Marais du Vigueirat* en 2010. Entre septembre 2006 et août 2007, le niveau de consommation s'élevait à 76 kWh/m².an, ce qui constitue déjà un bon niveau.

Répartition du chauffage par type de combustible (en énergie primaire)

du 1er septembre 2006 au 31 août 2007



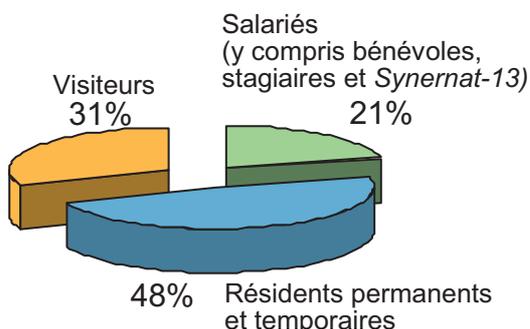
L'objectif à partir de novembre 2007 est de n'utili-ser que du bois pour le chauffage.

Le programme environnemental prévoit le rempla-cement de toutes les chaudières gaz et fioul par une chaudière bois. Ce remplacement a été effectué et l'ensemble des bâtiments du nord du site est chauffé par cette chaudière, comme prévu. Cette chaudière est alimentée par des déchets d'élagage locaux. Par ailleurs, la première phase d'isolation des bâtiments (isolation des murs nord) est en cours sur le site, au moyen de déchets de roseaux.

Répartition des déchets par type de producteur et par type de déchets

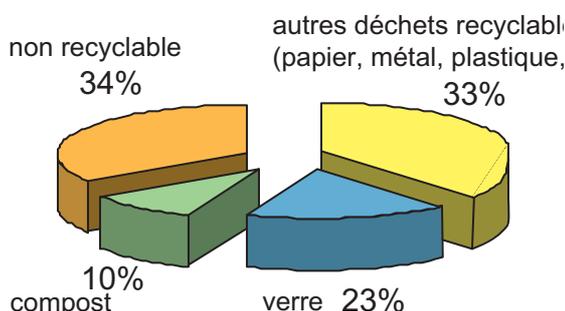
Proportion de déchets par type de producteur

du 1er janvier au 30 septembre 2007



Proportion de déchets par type de déchet

du 1er janvier au 30 septembre 2007



Glossaire

Le vocabulaire issu du " langage EMAS " est signalé (EMAS), même si la définition qui vous est donnée n'est pas exactement celle du règlement, souvent complexe.

Aspect environnemental (EMAS)

Elément de l'activité d'une organisation susceptible d'interagir avec l'environnement. Un aspect environnemental a donc, ou peut avoir, un impact sur l'environnement.

Les aspects environnementaux peuvent être " directs ", c'est-à-dire que l'organisation peut les maîtriser par divers moyens. Par exemple, le déversement de produits chimiques dans le milieu naturel peut être maîtrisé grâce à l'utilisation systématique de bacs de rétention lors de leur manipulation par un salarié. Lorsque l'organisation ne peut pas maîtriser directement certains aspects environnementaux, ceux-ci sont dits " indirects ". Par exemple, la quantité de déchets produite par les visiteurs d'un site ne peut pas être maîtrisée par le gestionnaire du site.

Les aspects environnementaux " significatifs ", qu'ils soient " directs " ou " indirects ", sont ceux qui sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'environnement.

EMAS

Eco-Management and Audit Scheme ou Système de Management Environnemental et d'Audit.

Le système de management EMAS est un outil

methodologique. Adopté lors d'une démarche volontaire, il permet à la structure qui le met en place de s'engager dans une démarche d'amélioration continue de ses efforts pour limiter les impacts de ses activités sur l'environnement.

Cette démarche est cadrée par le règlement européen (CE) n° 761/2001 du Parlement Européen et du conseil du 19 mars 2001 permettant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) et par le règlement (CE) n° 196/2001 de la Commission du 3 février 2006 modifiant l'annexe I du précédent règlement afin de tenir compte de la norme européenne EN ISO 14001 : 2004.

Equivalent habitants

Unité de mesure correspondant à la quantité de matières polluantes produites quotidiennement par une personne.

ISO 14001

Norme internationale créée en 1996 et actualisée en 2004 par l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO = International Organization for Standardization). Elle définit les exigences de la mise en place d'un système de management envi-



plateforme de séchage du bois et chaufferie

ronnemental par tout type d'organisme. Tout comme le règlement EMAS mais de façon beaucoup moins exigeante, cette norme permet à l'organisme d'identifier et maîtriser l'impact de ses activités, produits ou services sur l'environnement, d'améliorer en permanence sa performance environnementale, de mettre en œuvre une approche systématique pour définir des objectifs, les atteindre et démontrer qu'ils ont été atteints.

KWc

Kilowatt-crête ; Unité de mesure de la puissance d'une installation solaire photovoltaïque (productrice d'électricité) selon les conditions standards de test (irradiation solaire de 1000 watts par m², température de cellule de 25°C, pression atmosphérique de 1,5). Ces conditions étant rares dans la réalité, la puissance réelle de l'installation diffère de la puissance nominale.

KWh

Kilowatt-heure ; Unité de mesure d'énergie, surtout utilisée pour mesurer l'énergie électrique. Elle correspond à l'énergie consommée par un appareil d'une puissance égale à 1 kW fonctionnant pendant 1 heure.

Life environnement

Life : L'instrument Financier pour l'Environnement. Les programmes Life bénéficient de fonds accordés par l'Union Européenne dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique en matière d'environnement. Il existe trois types de programmes Life : Nature, Environnement et Pays Tiers. Les programmes Life environnement, au même titre que le Life PROMESSE mis en place aux Marais du Vigueirat, sont accordés aux projets contribuant au développement de techniques et méthodes innovantes en matière d'environnement dans le domaine de l'aménagement du territoire, de la gestion de l'eau et des déchets, de la réduction de l'impact des activités économiques, etc.

MWh

Mégawatt-heure ; 1 MWh = 1000 kWh

Organisation (EMAS)

Entreprise, société, association, etc., publique ou privée, qui a sa propre structure fonctionnelle et administrative.

Performance environnementale

Capacité de l'organisation à diminuer son impact sur l'environnement

Plan de gestion

Le plan de gestion est un document, obligatoire pour les réserves naturelles françaises, planifiant pour 5 ans la gestion du site dans un cadre fixé : orientations (cadre général de l'action du gestionnaire sur le site), objectifs à long terme (objectifs à atteindre sur une période longue, supérieure aux 5 ans de validité du plan de gestion) et objectifs du plan de gestion (objectifs à atteindre dans les 5 ans de validité du plan de gestion). Pour l'atteinte des objectifs, le plan de gestion programme toutes les actions à mettre en œuvre dans les 5 années de sa validité. A la fin de cette période, la gestion réalisée est évaluée selon des critères scientifiques afin de programmer la gestion des 5 années suivantes de façon cohérente et adéquate.

Politique environnementale (EMAS)

Buts généraux et principes d'action d'une organisation à l'égard de l'environnement. La politique environnementale fixe les objectifs en matière d'environnement (par exemple réduction de la production de déchets, réduction de la pollution de l'eau, etc.) qu'une organisation souhaite atteindre selon le principe de l'amélioration continue en mettant en œuvre son programme environnemental.

Procédure (EMAS)

Document formalisant une pratique qui doit être respectée pour conduire à maîtriser les aspects environnementaux significatifs identifiés. L'ensemble des procédures mises en œuvre sur un site visent à définir l'ensemble des actions et comportements adéquats à suivre pour assurer le bon fonctionnement du site sur le plan environnemental. Par exemple, certaines procédures cadrent la manipulation et le stockage des produits chimiques afin de limiter le risque de déversement dans le milieu naturel, d'autres formalisent la méthode et la fréquence d'entretien des machines afin de limiter la pollution qu'elles peuvent engendrer, etc.

Une procédure doit permettre à une personne extérieure à l'organisation de comprendre et mettre en œuvre les actions qui y sont décrites.

Programme environnemental (EMAS)

Le programme environnemental est un document planifiant pour 3 ans les actions à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs généraux et spécifiques que l'organisation a fixés dans le cadre de sa politique environnementale.

